

**IMAGERIE**

Partager les solutions organisationnelles pour la performance des services d'imagerie



<http://imagerie.anap.fr/publication/1543-autodiagnostic-imagerie>

Autodiagnostic

Autodiagnostic imagerie

L'Autodiagnostic permet aux professionnels des services d'imagerie médicale de :

- Réaliser un diagnostic qualitatif de l'organisation et du fonctionnement de leur service d'imagerie médicale
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration dans l'organisation de leur service d'imagerie médicale
- Se situer par rapport aux bonnes pratiques organisationnelles
- Initier un plan d'actions / Passer du diagnostic à l'élaboration d'un premier plan d'actions

L'outil repose sur une démarche d'analyse qualitative. Il prend la forme d'un questionnaire organisé autour de 10 chapitres :

- A. **Gestion et pilotage du service**
- B. **Programmation (activité/ressources)**
- C. **Réalisation et interprétation des examens**
- D. **Organisation du secrétariat/bureau des rendez-vous**
- E. **Relations avec les services demandeurs et prise en charge du patient**
- F. **Gestion de l'information administrative et médicale**
- G. **Protection du patient**
- H. **Protection du personnel**
- I. **Permanence des soins**
- J. **Téléradiologie**

Il est conseillé de renseigner cette auto-évaluation au sein d'une équipe projet pluridisciplinaire, réunissant à minima un responsable médical et un cadre pour offrir une vision complète et objective du fonctionnement du service. Il faut prévoir environ 1h30 heures pour compléter le questionnaire, qui comporte 89 questions.

Pour chaque question, vous pouvez choisir la réponse parmi une liste déroulante.

La création d'un compte est nécessaire pour conserver les données.

En cas de difficulté pour répondre à certaines questions, le questionnaire peut être sauvegardé puis complété ultérieurement, à condition d'avoir préalablement ouvert un compte permettant de conserver les données.



Je m'autoévalue

Autres ressources sur : [Le numérique en santé](#)

Date de parution : 01/01/2012